

## Assermentation apres une garde a vue pour fausse déclaration

Par david7706, le 18/11/2010 à 23:52

## Bonjour,

voila il y a quelque mois j ai ete placer en garde a vue pour violence conjugale ma conjointe n a^pas été constater par un medecin au umj je suis convoquer au tribunal je precise m a conjointe n a recue aucun coup ce sont des dennonciations fausses juste qu elle voulait me faire payer mon infidelité

quel sont les risques enccouru? la condanation?

De plus je suis en attente d assermentation j ai deja ete convoquer bien avant cette altercation

puis je avoir mon assermentation?

Par mimi493, le 18/11/2010 à 23:58

Prenez un avocat, vous passez en jugement pour un délit grave, passible de prison